



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Ille-et-Vilaine

Pôle Numérique 35

Respecter le RGPD et les droits d'auteurs dans les pratiques de classe et d'école

17 avril 2024



Formation animée par le pôle numérique 35
Mathieu Lucas : ERUN





**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Ille-et-Vilaine

Pôle Numérique 35

Respecter le RGPD et les droits d'auteurs dans les pratiques de classe et d'école

17 avril 2024



Formation animée par le pôle numérique 35
Mathieu Lucas : ERUN

Sommaire

- **La protection des données personnelles dans l'éducation**
 - Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?
 - Le RGPD : définition et principes
 - Le RGPD à l'école
- **Le droit d'auteur et l'exception pédagogique**
- **Les ressources disponibles**
- **Questions / Réponses**

LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DANS L'ÉDUCATION

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

- A. Une donnée permettant l'identification d'une personne.

- B. Une donnée que l'on ne souhaite pas divulguer.

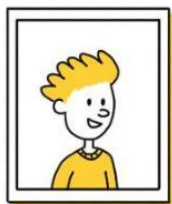
Parmi ces données, laquelle n'est pas une donnée personnelle ?

- A. Un numéro de téléphone
- B. Une photo d'identité
- C. La couleur des yeux
- D. Une empreinte digitale

Une donnée à caractère personnel (DCP)



=



Marc PELLETIER

Information permettant de faire le lien **directement** ou **indirectement** avec une personne.

- **Classe, au quotidien**
 - nom, prénom, date de naissance
 - Photographie, voix
 - Pseudonyme
- **À l'école**
 - Numéro de téléphone
 - Adresse mail
- **Autres DCP**
 - Numéro de sécurité sociale
 - Adresse IP, cookies...

Papier et numérique !

Les données sensibles



Appartenance
syndicale



Données
biométriques



Données
génétiques



Orientations
sexuelles



Données de santé
PAI, PPS PAP, PPRE
Allergies (voyage scolaire)



Origine raciale
ou ethnique

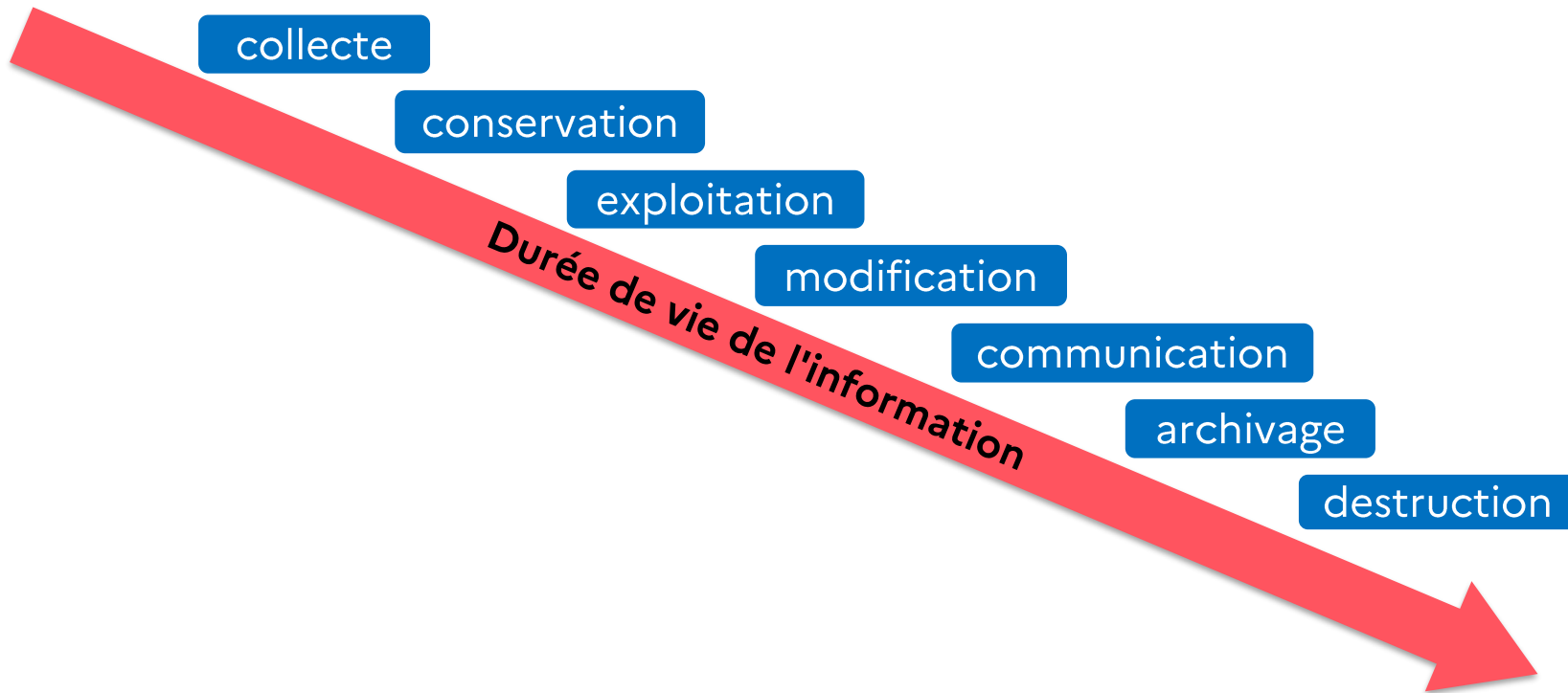


Infractions
pénales

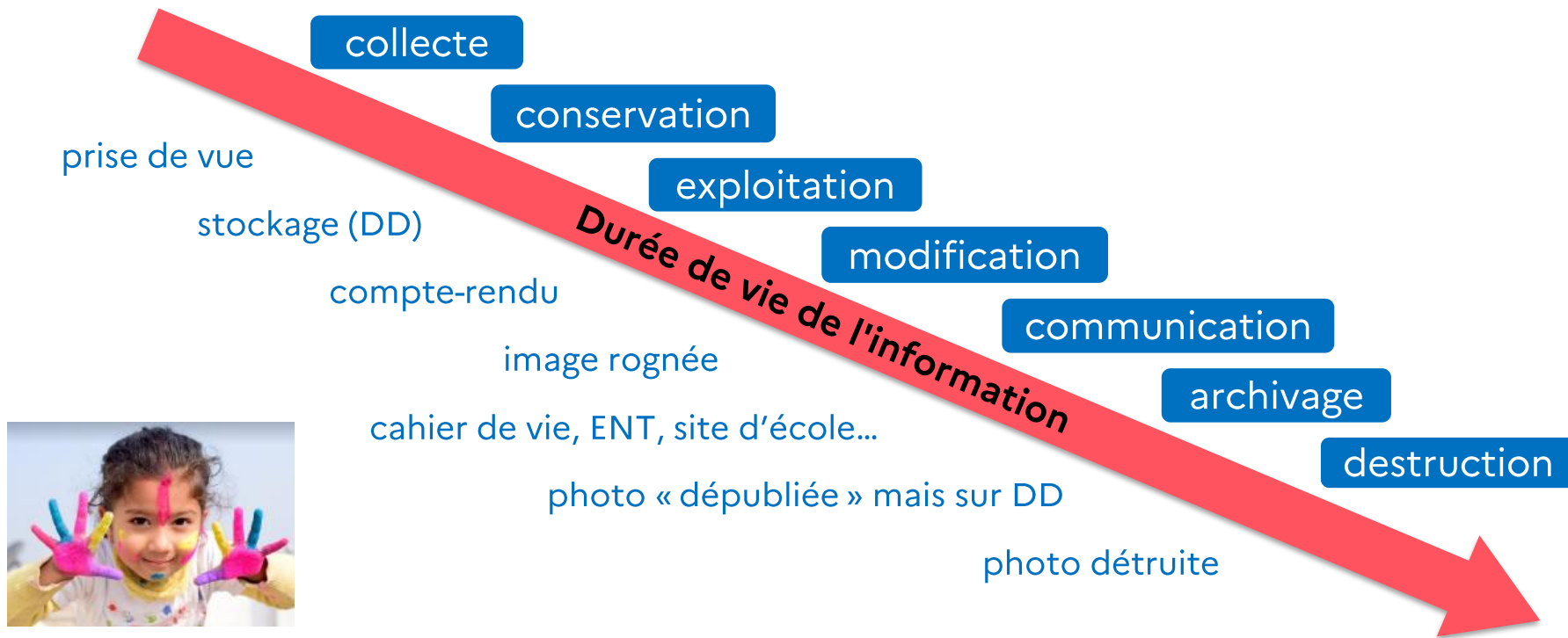


Opinions politiques,
philosophiques, religieuses

Traitement de données à caractère personnel



Traitement de données à caractère personnel



Le R.G.P.D.



Protéger le droit à la vie privée.

Responsabiliser les acteurs.

Assurer contrôle et sanctions.

Obtenir le consentement préalable (renforcement).

Le R.G.P.D. : les grands principes

Licéité

Consentement de la personne / Obligation légale / Mission de service public...

Transparence

Information des personnes sur l'utilisation de leurs données.

Loyauté

Utilisation « honnête » des données recueillies.

Finalité

Données traitées dans un but précis.

Minimisation des données

N'utiliser que les données strictement nécessaires.

Le R.G.P.D. : les grands principes

Protection des données sensibles

Protection légale renforcée : conditions de collecte et de traitement plus encadrées.

Durée de conservation des données

Obligation de sécurité

Droit des personnes renforcé



Accès



Rectification



Effacement



Limitation



Opposition



Portabilité



Réclamation



Actions

Le RGPD à l'école ?

Sous la responsabilité du DASEN pour le premier degré.

Avec l'appui d'un DPD (Délégué à la Protection des Données).

Son rôle

- Valider les traitements.
- Tenir le registre des activités de traitements.
- Informer DPD et RSSI en cas d'incidents de sécurité.

Responsabilités en cas de plainte

- Responsabilité juridique du RT.
- Un enseignant pourrait être sanctionné au sein de l'É.N.

Le RGPD à l'école ?

Rôle de l'enseignant.

1. Obtenir le consentement explicite (des responsables légaux)

→ *Sauf mission de service public (exemples : les données contenues dans ONDE, LSU...).*

2. Vérifier la conformité au RGPD des traitements effectués ou bien des services en ligne utilisés.

1. Obtenir le consentement

Cas courants : utilisation de l'image et de la voix et des nom et prénom.



Autorisation écrite mentionnant :

- la finalité précise
- la durée
- le lieu de diffusion / publication
- les destinataires
- les mentions légales.



Pas d'autorisation « globale » valable pour tout usage.

L'avis de l'élève est demandé (acte pédagogique).



1. Obtenir le consentement

Cas courants : utilisation de l'image et de la voix et des nom et prénom.



Finalités ?

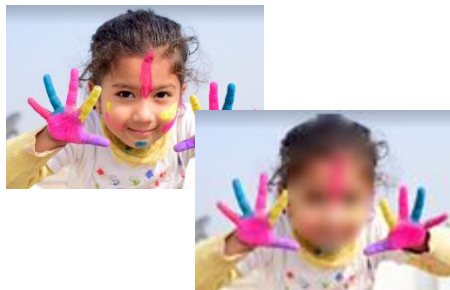
- Quotidien : cahier de vie, site d'école...
- Projet : Cirque à l'école...

Durée ?

- Limitée.
- De préférence l'année scolaire.

Lieu ?

- En ligne : site de l'école, ENT, service en ligne
- Physique : médiathèque, cahier de vie, clé USB, DVD



Conseils
Flouter les photos !

2. Vérifier la conformité au RGPD

Conseils et demandes d'avis



Aucun « label » n'existe pour justifier de la conformité.

Ne pas hésiter à demander conseil
aux référents numériques (ERUN ou CP numériques).



Faire une demande d'avis à la DPD en passant par la
plateforme d'assistance (sur Toutatice).

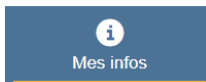


PÔLE NUMÉRIQUE 35 2023-2024	
ORGANISATION DÉPARTEMENTALE	
INSPECTEUR EN CHARGE DES DONNÉES NUMÉRIQUES ÉRIC ARBORE eric.arbo@ac-rens.fr	Pilotage du Pôle Numérique Gestion du service ERUN Collaboration avec l'équipe académique
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL NUMÉRIQUE PHILIPPE COSTON philippe.coston@ac-rens.fr	Coordination du groupe départemental Communication Organisation de la formation continue Collaboration avec l'équipe académique
ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS AUX USAGES DU NUMÉRIQUE (ERUN)	
Accompagnement des classes, des écoles et des circonscriptions Aide et conseil pour la mise en œuvre de la politique éducative Contribution à la formation des enseignants	
ELISA EDE elisae@ac-rens.fr 02 99 23 5334	MATHIEU LUCAS mathieu@ac-rens.fr 02 99 23 5336
SÉBASTIEN FROGER sebastien.froger@ac-rens.fr 02 99 23 5334	LAURENT TROCHET laurent@ac-rens.fr 02 99 23 5334
CONSEILLERES PÉDAGOGIQUES NUMÉRIQUES DE CIRCONSCRIPTION	
Accompagnement des classes, des écoles et des circonscriptions Aide et conseil pour la mise en œuvre de la politique éducative Contribution à la formation des enseignants	
LOIC HARDY loic@ac-rens.fr 02 99 23 5332	
TRENIN CADUS trenin@ac-rens.fr 02 99 23 5332	

2. Vérifier la conformité au RGPD

Cadre académique de référence

toutatice.fr
espace numérique
de l'éducation en Bretagne



Cybersécurité
La sécurité numérique, c'est protéger sa
vie privée et celle des autres !



Privilégier les outils
institutionnels



		Communication	
ENT conventionnés : Espace école Modulo		<u>Offres gratuites :</u> One 1D (4) Klassly (4) Beneylu School (4) Educartable (4) TouteMonAnnee.com (4)	
One 1D	Beneylu School		X
	X	DigiPad (2) Netboard (2)	Padlet
toutatice.fr	Triskell Pearlrees	DigiBunch (3)	Symboloo Education
toutatice.fr	Le Chat	X	WhatsApp Signal Messenger Telegram
	FileSender	X	WeTransfer
toutatice.fr	SPIP (hébergé par l'Académie)	X	WordPress.com GoogleSite Blogger EklaBlog WIX
		Suivi scolaire	
	X	E-carnet (4) Kidoo (4)	X
	Pronote (hébergé par l'Académie) Sacoche	Pronote (4) (hébergé chez IndexEducation) Classe Numérique (4) (monecole.fr)	X
	LSU (Livret scolaire unique) LSL (Livret scolaire du lycée)	Livreval (4) EduLivret (Edumoov) (4)	X

Études de cas

Exemples de classe

Ai-je le droit de distribuer les photos de la classe découverte aux parents par clé USB ?

A. Oui

B. Non

Études de cas

Exemples de classe

Ai-je le droit de créer un compte pour chacun de mes élèves pour créer des quiz sur le site Learning Apps ?

- A. Oui

- B. Non

LE DROIT D'AUTEUR À L'ÉCOLE

Quel usage possible des documents soumis à droit d'auteur dans le cadre scolaire ?

Le droit d'auteur

Protège les créateurs d'une œuvre, y compris les élèves.

Droit patrimonial

- Durée (en France) : 70 ans, après la mort de l'auteur (*prorogation possible*).
- Souvent gérés par des sociétés (SACEM, PROCIREP...).

Droit moral

- Perpétuel et non cessible.
- Paternité, respect de l'œuvre, divulgation, modification (par l'auteur).

Les droits voisins s'appliquent également :

- Droits des interprètes, éditeurs, diffuseurs.
- 50 ans à compter de la première édition (ou diffusion).

« L'exception pédagogique »

Usage de documents soumis à droit d'auteur dans la classe

C.P.I. Code de la Propriété Intellectuelle

« l'auteur ne peut interdire [...] la représentation ou la reproduction d'extraits d'œuvres [...] à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement. »

Qu'est-ce que « l'exception pédagogique » ?

- **Accords sectoriels** (contre rémunération) permettant d'**utiliser des œuvres dans un cadre pédagogique**.
- Utilisation à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, **à destination d'un public composé d'élèves, d'enseignants...**

Le droit d'auteur en classe

Les autorisations dans le cadre de « l'exception pédagogique »

Les livres

- Présentation d'une œuvre en intégralité (objet ou vidéoprojection).
- Diffusion d'extraits à usage des élèves uniquement (réseau, ENT, clé USB...).
- *Diffusion à tout public interdite.*

La musique

- Écoute d'une œuvre en intégralité.
- Interprétation d'œuvres par les élèves au sein de la classe
- Sauvegarde d'extraits dans des travaux pédagogiques.
- *Distribution interdite aux élèves, même partielle.*

Le droit d'auteur en classe

Les autorisations dans le cadre de « l'exception pédagogique »

Les vidéos

- Présentation d'œuvres :
 - intégralement si œuvre diffusée sur un service gratuit
 - extraits si œuvre diffusée sur un service payant ou achetée dans le commerce.
- Sauvegarde d'extraits inclus dans un travail pédagogique.
- *Distribution interdite aux élèves, même partiellement.*

Extrait ?

- Moins de 6 min et/ou moins de 10 % de la durée de l'œuvre.
- Si plusieurs extraits : moins de 15 % de la durée totale de l'œuvre.

Études de cas

Exemples de classe

Ai-je le droit de scanner tout un album de littérature jeunesse ?

- A. Oui
- B. Non

Études de cas

Exemples de classe

Ai-je le droit de présenter une vidéo « C'est pas sorcier » à mes élèves ?

- A. Oui
- B. Non

Études de cas

Exemples de classe

Un enseignant désire diffuser des textes écrits par ses élèves sur le site de l'école.
Peut-il le faire ?

- A) Oui, les textes sont la propriété de l'école, car ils ont été réalisés en classe.
- B) Non, les textes sont la propriété des élèves.
- C) Oui, à condition d'obtenir l'autorisation des élèves.
- D) Oui, à condition d'obtenir l'autorisation des parents.

Études de cas

Exemples de classe

Un élève a préparé un diaporama sur la tour Eiffel qu'il souhaite diffuser sur le site de l'école. Quelle(s) photo(s) de la tour Eiffel pourra-t-il utiliser ?

- A) La photo qu'il a prise lors de la visite
- B) Une photo prise par ses parents à l'occasion des illuminations de la Tour
- C) Une carte postale achetée dans la boutique
- D) Les trois

Questions - réponses



CONCLUSION

Les ressources en vidéo de Pix

Cliquez sur les images pour accéder aux vidéos sélectionnées.

Toutes les vidéos sont disponibles ici : <https://tutos.pix.fr/edu>

Cadre et acteurs du
RGPD en milieu scolaire



Le RGPD en milieu
scolaire



Les données à caractère
personnel en milieu scolaire



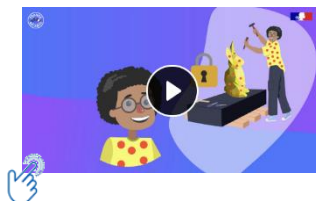
Le droit à l'image
des élèves



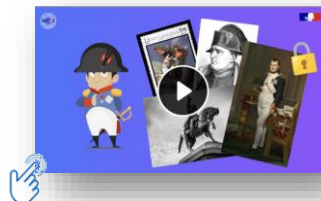
Le principe de l'exception
pédagogique



Le droit d'auteur
des élèves



Utiliser une illustration
en licence libre



Repérer une copie ayant eu
recours au plagiat



Pour finir



Mise à disposition des ressources



Questionnaire de fin de formation





ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Ille-et-Vilaine

MERCI